Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260611-202606049-DE

Belle Isle EN TERRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
4 juin 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
4 juin 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	14
PROCURATIONS	1
VOTANTS	15

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Amandine TREMEL, Madame Yvette BAZARD adjointes, Monsieur Bernard BROUDER, Monsieur Eric FRANCIOSI adjoints, Monsieur Christian PERNES, Madame Muriel LASPOUGEAS, Monsieur Guy CONNAN, Madame Nolwenn MARTIN, Madame Jade GRARD, Madame Leigh BARRET, Monsieur Erwan VALLEE, Monsieur Emmanuel LUTTON, Madame Stéphanie BLAIZE

Procuration : Monsieur Jacques RIOU à Monsieur Guy CONNAN

Secrétaire de Séance : Madame Yvette BAZARD

N° 2026-06-049

Finances – Participation au RASED pour l'année 2025-2026

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la commune de Plouaret qui souhaite que Belle Isle en Terre participe à hauteur de 1 €/enfant scolarisé à Belle Isle en Terre pour l'intervention de l'enseignante du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté).

Il est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la facturation pour le fonctionnement du RASED
- De valider le versement par la commune de la participation financière au RASED, soit la somme de 1€ par élève inscrit à l'école de Belle Isle en Terre lors de la rentrée scolaire 2025/2026, soit 61 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité de :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la facturation pour le fonctionnement du RASED
- De valider le versement par la commune de la participation financière au RASED, soit la somme de 1€ par élève inscrit à l'école de Belle Isle en Terre lors de la rentrée scolaire 2025/2026, soit 61 €

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Yvette BAZARD

Le Maire,

François LE MARREC